



INFORMATION SUR L'OFFRE DE FORMATION DE LA FACULTE DE DROIT

Notre offre de formation est disponible sur le site internet de la faculté :

<http://www.unige.ch/droit/etudes/formation.html>

La faculté de droit décerne les grades suivants :

- a) Baccalauréat universitaire en droit (bachelor of laws)
- b) Maîtrise universitaire en droit (master of laws)
- c) Maîtrise approfondie en droit (master of advanced studies)
- d) Doctorat en droit (...)

Suite à l'entrée en vigueur de la réforme de Bologne, le diplôme d'études approfondies (DEA) en droit a été supprimé.

L'offre de formation approfondie est la suivante :

Maîtrise approfondie en droit - Master of advanced studies (MAS)

- **LLM en droit international humanitaire** (français ou anglais) : admission sur dossier, renseignement : <http://www.adh-geneve.ch/formation/master.php> ou info@adh-geneve.ch ; + 41 (0)22 908 44 99
- **Master of Advanced Studies in Sport Administration and Technology (EPFL, UNIL, UNIGE)** : <http://www.aists.org/MSA.htm>
- **Master of Advanced Studies in International Dispute Settlement** ; admission sur dossier ; information sur le site : <http://www.mids.ch>
- **LLM Banking & Finance** ; admission tous les deux ans sur dossier ; information sur le site : <http://www.unige.ch/llm>
- **LLM Tax** admission tous les deux ans sur dossier ; information sur le site : <http://www.unige.ch/llm>
- Pour ces formations, l'admission, l'immatriculation, les démarches à entreprendre et les délais à respecter se trouvent détaillées **sur les sites internet respectifs**.

ADMISSION EN BACCALAUREAT EN DROIT/ MAITRISES EN DROIT / DOCTORAT EN DROIT

Démarches à entreprendre :

Deux décisions doivent être prises pour qu'un candidat puisse étudier à la faculté de droit de Genève :

- a) Une décision de l'Université de Genève, qui vérifie que le candidat remplit les conditions d'**immatriculation**
- b) Une décision de la faculté, qui statue sur l'**admission** à une de ses formations.

**La décision d'immatriculation est le préalable
nécessaire à l'admission à la faculté.**

DEMANDE D'IMMATRICULATION ET D'ADMISSION

Marche à suivre :

1. Vous inscrire auprès de l'Espace administratif des étudiants de l'Université de Genève. Les formulaires de demande d'immatriculation (ainsi que le formulaire de demande d'équivalence, indispensable pour tous les 3ème cycle, tel que le doctorat) sont disponibles à partir du site Internet, à l'adresse suivante:

<http://www.unige.ch/dife/buimi.html?admission.html>

2. Nous vous invitons à consulter le site, <http://www.unige.ch> puis à cliquer sur la rubrique "inscriptions" tout en bas à gauche de la page d'accueil. Vous y trouverez toutes les informations utiles concernant la procédure d'admission, les délais d'inscription, les conditions d'immatriculation, filières, coûts, etc.
3. Une fois que l'Espace administratif des étudiants aura déterminé si vous êtes immatriculable à Genève, la faculté devra se prononcer sur votre admission dans le programme visé. Cette décision sera prise après examen de votre dossier.

Délais pour le dépôt des demandes d'immatriculations :

1. pour les formations de maîtrises et de doctorat en droit :
 - **30 novembre** pour une immatriculation au semestre de printemps suivant ;
!!! Les candidats ayant besoin d'une autorisation de séjour sont invités à déposer leur candidature au 30 septembre. Au-delà de cette date, nous ne pouvons pas garantir qu'une décision d'admission puisse être rendue suffisamment à l'avance pour vous permettre d'obtenir l'autorisation de séjour à temps.
 - **30 avril** pour une immatriculation au semestre d'automne de la même année.
2. pour la formation de baccalauréat en droit:
30 avril pour une immatriculation au semestre d'automne de la même année.

Les conditions d'admission aux différentes formations prévues par le règlement d'études sont disponibles sur le site web de la faculté : www.unige.ch/droit/reglement